

La moitié de l'eau se perd dans les conduites

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Le MAE français sera reçu par le président Tebboune
**Jean-Yves Le Drian en visite
de deux jours en Algérie**

Page 16

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5198 - Jeudi 15 octobre 2020 - Prix : 10 DA

À partir du 6 novembre

Les prières du Vendredi et du Fadjr autorisées

Page 16

La règle et l'exception

Par Mohamed Habili

S'il est bien vrai que l'économie réelle, mal en point dans son ensemble pour cause de pandémie, n'a pas de lien avec les marchés financiers, comme on ne s'arrête pas de le répéter ces derniers temps, s'il est vrai donc que les deux sphères sont depuis toujours parfaitement bien séparées, alors il faudrait que cela se vérifie dans la hausse comme dans la baisse. Dans les booms comme dans les récessions. Sans doute cette déconnexion semble-t-elle particulièrement bien marquée aujourd'hui que les indices boursiers brisent leurs records de hausse et que les fondamentaux réels sont en pleine déconfiture. A ceux qui s'en étonnent, tout en y voyant un signe annonciateur d'une chute brutale prochaine aux conséquences incalculables, les faiseurs d'opinion parmi les économistes, Américains le plus souvent, ne manquent pas de répondre que leurs inquiétudes sont injustifiées, que les deux sphères sont déconnectées non pas occasionnellement mais tout le temps, c'est-à-dire par nature. A les en croire, ce qui a besoin d'explication, ce n'est pas que chacune y va de son propre pas, à son rythme, selon des modalités la concernant exclusivement, puisque telle est la règle, mais qu'elles avancent ou reculent de conserve, comme il arrive de loin en loin. Mais cela, ils se gardent bien de l'affirmer sans ambages. Car cela reviendrait à soutenir que l'économie et la finance n'ont absolument rien à voir ensemble. Une thèse bien entendu indéfendable.

Suite en page 3

55,30 % de réussite au Bac 2020

Un taux insuffisant malgré le 9 de moyenne



Ph.E. Soraya/J. A.

55,30 % est le taux de réussite à l'examen du baccalauréat session 2019-2020, contre 54,56 % l'année dernière. Ce n'est pourtant pas un indicateur dont on pourrait s'enorgueillir ni le constat d'une meilleure performance d'évaluation d'une année scolaire déstabilisée par la propagation du coronavirus. Ce taux aurait été nettement plus faible si la moyenne minimale de réussite n'avait pas été descendue à 9/20 mais maintenue à 10/20. Un constat déploré et partagé par nombre d'observateurs, dont les syndicats du secteur. [Page 2](#)

Cinéma

Décès de l'acteur égyptien Mahmoud Yassine à 79 ans

Page 16

Match amical/Algérie 2- Mexique 2

Les Verts gardent leur invincibilité

Page 15

55,30% de réussite au Bac 2020

Un taux insuffisant malgré le 9 de moyenne

■ 55,30 % est le taux de réussite à l'examen du baccalauréat session 2019-2020, contre 54,56 % l'année dernière. Ce n'est pourtant pas un indicateur dont on pourrait s'enorgueillir ni le constat d'une meilleure performance d'évaluation d'une année scolaire déstabilisée par la propagation du coronavirus. Ce taux aurait été nettement plus faible si la moyenne minimale de réussite n'avait pas été descendue à 9/20 mais maintenue à 10/20. Un constat déploré et partagé par nombre d'observateurs, dont les syndicats du secteur.

Par Lynda Naili

C'est ainsi que Boualem Amoura, président du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef), réagissant dans une vidéo postée hier sur son compte Facebook sur les résultats du baccalauréat, dira que «de prime abord, le Satef n'accorde pas d'importance aux chiffres annoncés». Des chiffres qu'il considérera «biaisés et ne reflétant nullement le vrai niveau du système éducatif algérien». Et d'estimer que «malgré la décision de rabaisser la moyenne de réussite à 9/20, nous n'avons pas fait de miracles car le taux de 55,30 % est insuffisant». Selon lui, «les élèves n'ont pas pu faire mieux car le vrai problème réside dans le système éducatif lui-même». «Aujourd'hui, poursuivra-t-il, nous constatons avec amertume que les bacheliers iront à l'université avec un savoir diminué parce qu'ils n'ont pas étudié le troisième trimestre où des cours très importants sont programmés». «L'année scolaire débutera le 4 novembre, comment fera-t-on pour récupérer ce troisième trimestre et terminer l'année scolaire ?», s'interrogera le président du Satef. Expliquant le classement en première place de la filière mathématiques, il dira que, d'une part, «il n'y a pas un grand nombre de candidats en la matière» et, d'autre part, «les coefficients des matières de cette filière sont de loin plus importants que ceux des autres filières». Faisant part de la «déception» de son syndicat par des «décisions politiques prises au détriment du savoir», il rappel-

lera que «le Satef avait proposé, dès le mois de mai, au ministère de l'Éducation, que l'on passe le baccalauréat avec une prise de considération de 25 à 30 % de la fiche d'évaluation scolaire de l'élève, ce qui aurait évité de recourir à la baisse de la moyenne de réussite». Enfin, relevant que son syndicat «depuis le siècle dernier milite pour une école publique de qualité accessible pour tous», il réitérera son appel à «une refonte radicale du système éducatif» où les rythmes scolaires, les méthodes et méthodologies d'enseignement, les contenus des programmes seront réétudiés. «Nous devons arrêter de faire dans le bricolage», a-t-il martelé.

«Un taux aussi surprenant qu'inattendu»

Abondant dans ce sens, Nabil Ferguenis, syndicaliste et militant éducatif, considérera que «le taux de réussite au baccalauréat annoncé pour cette année scolaire, fortement impactée par la pandémie de Covid-19, ne reflète en rien le niveau réel des candidats qui ont été contraints à désertir pendant plus de huit mois les bancs de l'école». Qualifiant de «grandement surévalués» les résultats annoncés, le syndicaliste en déduira que «la décision de revoir à la baisse de la moyenne minimale de réussite est une preuve réelle des résultats catastrophiques constatés à l'issue des corrections». Lesquels résultats, dira-t-il, «indiquent en réalité le véritable niveau des candidats, conséquence de la pandémie qui a négativement impacté le processus pédagogique, notamment au



plan psychologique». Dans ce sens, Nabil Ferguenis, soulignant le degré de perturbation du niveau de rendement pédagogique des élèves durant l'année scolaire précédente, ne manquera pas d'afficher son étonnement quant au taux de réussite annoncé. «Un taux aussi surprenant qu'inattendu», dira-t-il, «en raison des échos formulés ici et là à travers les centres de correction». «Et c'est d'ailleurs là, soulignera-t-il, ce qui justifie la décision des responsables du secteur de recourir à l'adoption du 9/20 comme moyenne de réussite». Une lecture que partagera également Meziiane Meriane, président et coordinateur national du Snapest (Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique), qui estimera que «si la moyenne minimale de réussite était maintenue à 10/20, le pourcentage aurait été nettement inférieur à 50 %». Et de regretter, à ce propos, le fait que «les six mois de vide pédagogique qui ont mar-

qué l'année scolaire n'aient pas été véritablement exploités pour une meilleure préparation des candidats». En outre, commentant le taux de réussite par filières, il dira que «si celles des mathématiques et des sciences exactes se sont placées en tête du podium, c'est le fait que le taux d'occupation des classes destinées à ces filières ne sont pas en surcharge», ce à quoi il ajoutera que «les meilleurs élèves en première année secondaire justifient un peu les résultats». Pour rappel, les résultats de l'examen du baccalauréat de

la session 2019-2020 ont été annoncés par le ministère de l'Éducation nationale avant-hier soir qui a fait état d'une réussite de 55,30 % des candidats examinés. Selon les filières, celle des mathématiques arrive en tête avec un taux de réussite de 80,22 %, suivie des langues étrangères avec un taux de 67,78 %, la filière technique mathématique avec 58,48 %, sciences expérimentales avec 56,97 % puis la filière littéraire et philosophie avec un taux de 52,60 % et enfin gestion et économie avec 38,09 %. L. N.

185 nouveaux cas et 9 morts en 24 heures Virus : encore une nouvelle hausse des contaminations

L'ALGÉRIE a enregistré 9 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, le même nombre qu'hier (9), portant à 1 827 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle hausse, avec 185 cas, soit 11 cas de plus par rapport à hier (174), pour atteindre au total 53 584 cas confirmés. R. N.

Référendum sur la Constitution

Les partisans du «oui» occupent le terrain

La campagne de sensibilisation et d'explication du projet d'amendement de la Constitution a connu, durant la première semaine de son lancement, une forte mobilisation des partisans du «oui». De nombreux meetings et rencontres ont été animés par des chefs de partis, des membres du gouvernement et autres responsables de différentes organisations. Le mot d'ordre était d'exhorter les Algériens à voter oui pour la révision de la Constitution, initiée par le Président Tebboune.

Ainsi, le SG du FLN, Baadji Abou El Fadl, a appelé le peuple algérien à voter en faveur de ce projet d'amendement, estimant que la nouvelle Constitution sera

«la source de toutes autres réformes tant espérées et revendiquées par le Hirak pour une Algérie nouvelle».

Il a notamment relevé qu'elle «consacre le principe de l'alternance au pouvoir à travers la limitation des mandats et ferme définitivement la porte au despotisme». La présidente du parti Tajamoue Amel El Djazair (TAJ), fraîchement élue, Fatma Zahra Zerouati, a affirmé, de son côté, que «la date du 1^{er} novembre est une opportunité pour opérer un véritable changement et remettre le train sur les rails via la nouvelle Constitution qui promet la construction de fortes institutions pour une Algérie meilleure».

Le président du Mouvement

El Islah, Filali Ghouini, lui, a affirmé que son parti soutient et adhère aux changements constitutionnels opérés et votera «oui» pour cette nouvelle Constitution, élaborée après plusieurs rencontres de consultation.

Le président du Mouvement El Bina, Abdelkader Bengrina, a lancé de son côté un appel au peuple algérien pour voter oui afin de «préserver le processus des réformes».

Le parti «El-Fadjr El-Djadid» a, quant à lui, estimé que voter «oui» est le choix «le plus judicieux» pour «mettre le pays à l'abri des soubresauts».

Le SG du RND, Tayeb Zitouni, a qualifié la nouvelle Constitution de celle «des liber-

tés par excellence», mettant en avant l'existence de «nombreux articles» relatifs aux libertés individuelles, collectives et associatives.

Outre les partis politiques, des organisations étaient aussi au devant durant les premiers jours de la campagne. Le SG de l'UGTA, Salim Labatcha, a affirmé que la nouvelle Constitution «préservera les acquis du peuple et de la classe ouvrière».

Le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui, a soutenu que le vote en faveur de l'amendement de la Constitution «ouvre la voie à une participation effective du peuple à l'édification de l'Algérie nouvel-

le», appelant les paysans à «participer activement à l'avènement de cette nouvelle ère».

Pour l'Organisation nationale des moudjahidines, le référendum du 1^{er} novembre prochain, constituera «un point de départ amorçant une nouvelle étape dans le parcours militant singulier du peuple algérien».

De son côté, le secrétaire général du Syndicat national des magistrats (SNM), Issaad Mabrouk, a qualifié les dispositions de la nouvelle Constitution en matière de pouvoir judiciaire d'«inédites», à même de «contribuer à la consécration d'une véritable indépendance de la justice».

Massi Salami

L'ADE ambitionne de colmater les fuites

La moitié de l'eau se perd dans les conduites

■ Le problème des fuites d'eau persiste. Le taux de perte actuellement est de l'ordre de 50 %, relève le directeur général de l'ADE, qui indique que son entreprise ambitionne de le réduire à un taux techniquement admissible afin d'améliorer les prestations de service.

Par Louiza Ait Ramdane

Un chiffre qui donne le vertige. Chaque année, la moitié de l'eau se perd dans la nature à cause des fuites et des branchements illicites. Ce qui porte un préjudice incommensurable à l'ADE qui enregistre des pertes sèches en eau et en argent, se chiffrant à plusieurs millions de dinars chaque année. A cela s'ajoute la pénurie de l'eau potable sur le réseau de distribution, ce qui finit par compliquer les choses davantage. D'où l'impératif de rationaliser l'utilisation de cette ressource vitale. Toutes les opérations qui sont en cours, projetées ou financées, tendent à ce que d'ici à 2030, le taux de fuite sera ramené à un taux admissible.

Ainsi, l'Algérienne des eaux (ADE) ambitionne à l'horizon 2030 de réduire le taux de perte d'eau. Son directeur général, Ismaïl Amirouche, a fait savoir, dans ce sens, que des études de mise à niveau des réseaux et des installations de stockage et de distribution ont été lancées à travers l'ensemble des wilayas, notamment les grandes villes, afin de réduire le taux de perte et les fuites observées sur le réseau vétuste.

Pas moins de 30 études touchant des grandes villes du pays ont été achevées et les travaux de mise à niveau des installations et du réseau ont été entamés pour remettre la disponibilité



Phs > D. K.

de l'eau H24, a-t-il précisé, en marge d'une récente visite de travail dans la région de Ghardaïa. Il a rappelé, à cet effet, que si certains quartiers ne sont pas alimentés H24 en eau, qui est disponible, c'est dû aux pertes et fuites sur le réseau.

Pas moins de 1 500 km du réseau de distribution sont rénovés annuellement dans le pays, avec comme priorité l'élimination des réseaux en amiante et en PVC, a-t-il souligné avant d'assurer qu'à l'horizon 2030, l'ADE compte rénover 2 000 km par an.

«Notre objectif est d'améliorer les prestations de services et de traquer les fuites et les branchements illicites ainsi que prendre en charge la question de la vétusté des réseaux et des installations», a-t-il poursuivi, notant que les pouvoirs publics ont mis en place des systèmes de télé-

surveillance et de contrôle, de télégestion et de géo-localisation pour améliorer, voire moderniser, les prestations et offrir un service public de qualité à la hauteur des attentes du citoyen.

Un Centre d'appel téléphonique opérationnel (CATO) a été mis en place dans les 48 wilayas pour permettre aux citoyens de participer à l'amélioration du service public et la préservation de l'eau contre le gaspillage et la mauvaise utilisation, en signalant les incidents, pannes et fuites et permettre une intervention immédiate.

Le directeur général de l'ADE a rappelé que des efforts ont été consentis pour améliorer la qualité de l'eau, notamment dans les régions où cette ressource présente un taux de salinité élevé, par la réalisation de station de déminéralisation dans les

wilayas du Sud (El-Oued, Ouargla, Illizi, In-Salah).

De même, la formation du personnel sur la détection des fuites apparentes et souterraines a été lancée ainsi que le recrutement d'universitaires et la numérisation de l'ensemble de l'ADE (informatisation de tout le système de l'ADE) dans le but de permettre aux clients de signaler les fuites et les raccordements illicites et de s'informer sur le programme de distribution dans leur quartier.

L'ADE, maître d'œuvre délégué par l'Etat pour la gestion des installations, la production, le transport, la distribution de l'eau potable et l'amélioration du service public, gère plus de 170 000 km de conduites et 5 700 forages, en plus des installations de stockage.

L. A. R.

Avant-projet de la loi de finances 2021

De nouvelles mesures pour réguler le commerce extérieur

L'adoption portant avant-projet de la loi de finances au titre de l'exercice 2021 prévoit un nombre de mesures douanières dans l'objectif de remédier aux nombreux dysfonctionnements dans le commerce extérieur et de renforcer sa régulation.

L'avant-projet de la loi de finances 2021 prévoit, ainsi, que le paiement des opérations d'importation devra s'effectuer au moyen d'un instrument de paiement dit «à terme», payable à 30 jours à compter de la date de l'expédition des marchandises. Cette mesure ne concerne pas les opérations du commerce extérieur revêtant un caractère vital pour l'économie nationale (importations des produits stratégiques, des produits alimentaires de large consommation, des produits ayant le caractère d'urgence pour l'économie nationale, des produits importés par les institutions ou administrations de l'Etat et ceux importés par les entreprises publiques économiques), et dont le paiement continuera à s'effectuer selon le mode «à vue». Elle offre ainsi un mode de financement dont le transfert de devises correspondant ne sera fait qu'après

épuisement d'un délai de «sûreté financière», garantissant aux services des douanes de s'assurer de la conformité stricte des marchandises importées à l'égard des documents commerciaux, financiers et techniques. Il s'agit de «mettre en place un dispositif de contrôle intervenant en amont à tout mouvement de flux financier qui sera capable de prévenir toute tentative de transfert illicite d'argent», est-il expliqué dans l'exposé des motifs accompagnant l'avant-projet de loi. Par ailleurs, le PLF 2021 octroie l'exclusivité de création des dépôts temporaires se trouvant dans les enceintes portuaires et aéroportuaires, aux «seules entreprises nationales portuaires» ou par «les sociétés nationales de gestion aéroportuaire». Pour les dépôts temporaires à l'intérieur du territoire douanier, ils peuvent être créés par les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires, les sociétés publiques dont l'activité principale est l'acconage, le magasinage, la logistique et le transport international, en partenariat avec les entreprises nationales portuaires et aéroportuaires ainsi que par les sociétés de fret aérien, de fret

express et du courrier postal pour les besoins de leur activité d'expédition et d'acheminement internationaux de colis et de fret express. Les modifications proposées par le PLF 2021 précisent également certaines obligations des exploitants, dont la nécessité de dédier des locaux, des espaces et des magasins spécialement conçus pour recevoir les marchandises présentant des dangers ou pouvant altérer les autres marchandises ainsi que pour le séjour des marchandises qui exigent des installations ou des conditions particulières de stockage ou de séjour telles les marchandises périssables. Par ailleurs, le texte souligne que les opérateurs qui ont commis des infractions peuvent être «interdits d'accès au système d'information de l'administration des douanes», ce qui entraîne aussi l'exclusion des opérations du commerce extérieur jusqu'à la régularisation de leurs situations réglementaires. Toutefois, les marchandises expédiées ou objet de domiciliation bancaire avant la date de la prise de la décision d'interdiction, sont exclues du champ d'application de cette disposi-

tion. Cela permettra de «trouver une solution aux marchandises en souffrance qui sont entreposées au niveau des différentes zones sous-douane, et qui peuvent subir des dégradations et des altérations lors de leur séjour prolongé», selon l'exposé des motifs. Concernant les marchandises saisies dans le cadre de la lutte contre la contrebande, le PLF 2021 confère explicitement la mission de les affecter à la douane. Ainsi, la Commission locale de la lutte contre la contrebande ne pourra plus statuer sur la destination à donner aux marchandises après la réintroduction de la transaction en matière de contrebande. Le nouveau texte annule, par ailleurs, la possibilité de recourir aux sociétés d'inspection agréées, avant expédition des marchandises pour effectuer le contrôle. Il relève également la durée de validité des décisions anticipées de six mois à trois ans, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes. S'agissant des facilitations accordées aux exportateurs, le PLF 2021 prévoit une mesure permettant de libérer la marchandise à l'exportation en

LA QUESTION DU JOUR

La règle et l'exception

Suite de la page une

La preuve qu'elle ne tient pas la route, c'est qu'elle ne se vérifie jamais dans le cas de la baisse brusque et brutale, comme ce fut le cas avec l'éclatement de la bulle immobilière américaine en 2008. Il ne s'est trouvé à ce moment aucun économiste assez téméraire pour écrire dans quelque grand journal : «Répétez après moi : la Bourse n'est pas l'économie». Ainsi que ce fut le cas dernièrement, et non pas dans un seul média, mais dans tous ou quasiment. En 2008, une débâcle dans la sphère financière aurait emporté dans sa chute toute l'économie mondiale, à l'image de ce qui s'était passé dans les années 1930, n'était l'intervention immédiate des grandes banques centrales, sous la forme d'injections massives de liquidité dans les rouages du système financier. Personne n'avait non plus affirmé que les Bourses et les économies réelles étaient indissociables. Et pour cause, leur lien n'était nullement en cause. Il allait de soi, il ne serait venu à l'idée de personne de soutenir le contraire. En fait, contesté il ne l'a jamais été auparavant, aussi loin qu'on puisse remonter dans le passé. Tout en reprenant à son compte l'absence de lien entre les deux sphères, Paul Krugman, le chroniqueur économique du «New York Times», a cependant intitulé son article consacré à ce qu'on pourrait appeler dans le style américain La Grande Déconnexion : «Les actions montent en flèche, la misère aussi». N'est-ce pas là précisément faire ressortir le lien dont on s'est proposé de nier l'existence ? Dans un monde pour ainsi dire normalement constitué, c'est même cela la règle : que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent, les deux mouvements contraires allant de pair. Krugman semble ne le découvrir que maintenant que la pandémie éclaire les inégalités accumulées d'une lumière à ce point crue qu'elle est insoutenable. Le système financier mondial aura réussi le coup de force d'ajouter à la richesse des plus riches au beau milieu d'une récession profonde de portée mondiale.

M. H.

cas de litiges susceptibles de naître après souscription de la déclaration en douane, et ce, afin d'éviter les retards dans le traitement des opérations à l'export et des coûts qui peuvent en découler. Quant aux importations, celles relatives aux collections en kits SKD et CKD seront exemptées de droits de douane et de TVA lorsqu'elles sont destinées aux activités des établissements relevant du secteur économique de l'ANP, pour la production ou le montage de véhicules.

Meriem Benchaoua

Fiscalité

Généralisation progressive de la télé-déclaration

■ Le projet de la loi de finances pour l'année 2021 propose plusieurs mesures permettant la généralisation progressive de la télé-déclaration fiscale sur les contribuables relevant du régime du réel, ce qui permettra de booster le processus de numérisation des données fiscales.

Par Hocine C.

Ainsi, le projet, rendu public par le ministère des Finances, propose de soumettre les contribuables réalisant des bénéfices professionnels, imposés d'après le régime du bénéfice réel, à l'obligation déclarative sans paiement, par voie de télé-déclaration, laquelle concerne actuellement les grandes entreprises uniquement.

Les contribuables relevant du régime du réel sont ainsi tenus de souscrire, au titre du résultat de l'année ou de l'exercice précédent, la déclaration spéciale du montant de leur bénéfice net, ainsi qu'un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration précitée et des états annexes.

Les personnes morales (sociétés, établissements et

organismes publics à caractère industriel et commercial) visées à l'article 136 du code des impôts directs et taxes assimilées, sont tenues, de leur côté, de souscrire, au plus tard le 20 mai, par voie de télé-déclaration, un état récapitulatif annuel comportant des informations devant être extraites de la déclaration annuelle des résultats et des états annexes.

Une amende fiscale de 1 000 000 DA est prévue pour les personnes morales concernées qui n'ont produit leur état récapitulatif annuel, au plus tard le 20 mai.

L'amende sera majorée de 100 %, lorsque les contribuables ne souscrivent pas l'état récapitulatif annuel à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la mise en demeure.

La mise en place de l'obligation déclarative pour ces nouvelles catégories de contribuables «obéit à un souci d'introduction au niveau du système d'information Jibayatic, d'un outil d'aide à la programmation d'un contrôle fiscal basé sur l'analyse risque du tissu fiscal, laquelle ne peut être effectuée en l'absence, au niveau de ce système, de la déclaration annuelle, d'autant plus qu'il y est prévu un processus dédié à l'établissement des programmes de contrôle», est-il expliqué dans l'exposé des motifs de cette mesure.

Le PLF, qui sera débattu à l'APN à partir de la semaine prochaine, au niveau de la commission des Finances et du Budget, institue également l'obligation aux employeurs ou débirentiers établis en Algérie,



Ph.D. R.

qui payent des traitements, salaires, pensions, indemnités, émoluments et rentes viagères, de souscrire leurs états de salaires au niveau du service fiscal de rattachement, sur support informatique et par voie de télé-déclaration.

Cette mesure est justifiée par le besoin pour l'administration fiscale de disposer de ces informations sous format dématérialisé et s'inscrit dans la démarche de numérisation des services fiscaux. Elle vise à faciliter au contribuable l'accroissement de la formalité de

déclaration, et de permettre une meilleure exploitation de données déclarées et d'en faire les rapprochements nécessaires, utiles à l'appréciation de l'exactitude de ces données.

Il est aussi proposé d'instituer la faculté de souscription, par voie de télé-déclaration, des états de paiements à des tiers (honoraires et redevances pour brevets, frais d'assistance technique, de sous-traitance d'études, de locations de matériels...) ainsi que les états clients pour la vente de gros.

Par ailleurs, le PLF prévoit de

permettre aux contribuables soumis aux droits indirects, de télécharger les imprimés relatifs aux titres des mouvements afin de réduire les déplacements fréquents des contribuables au niveau des services fiscaux pour retirer ces documents.

Outre la simplification des procédures de la gestion des droits indirects, cette mesure permettra, ultérieurement, la dématérialisation totale de l'établissement de ces titres, selon l'exposé des motifs contenu dans l'avant-projet de loi de finances. **H. C.**

Personnalités Décès de l'ancien diplomate Abdelkader Hadjar

Le moudjahid et ancien diplomate Abdelkader Hadjar est décédé mardi à l'âge de 83 ans, a-t-on appris auprès de ses proches. Né en 1937 à Tiaret, le défunt avait occupé le poste d'ambassadeur d'Algérie dans plusieurs pays notamment la Libye, la Syrie, l'Iran, l'Egypte et la Tunisie. Abdelkader Hadjar a également été pendant plusieurs années membre du Comité central du FLN.

Djerad présente ses condoléances à la famille du défunt

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présenté hier ses condoléances à la famille du moudjahid et diplomate Abdelkader Hadjar, décédé mardi à l'âge de 83 ans. «C'est avec une immense tristesse que j'ai appris le décès du moudjahid et diplomate Abdelkader Hadjar, que Dieu lui fasse miséricorde. En cette douloureuse circonstance, je tiens à présenter à sa famille mes sincères condoléances et à l'assurer de ma profonde sympathie, priant Dieu Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde et de prêter réconfort à ses proches. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons», a écrit M. Djerad sur son compte twitter.

K. L.

Lutte antiterroriste et contre la criminalité Importants succès de l'ANP sur le terrain

Des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, du 7 au 13 octobre, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent «le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente des Forces Armées algériennes à travers tout le territoire national», selon un bilan opérationnel de l'ANP diffusé hier.

«Dans la dynamique des efforts continus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 7 au 13 octobre 2020, de multiples opérations aux résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées à travers tout le territoire national», a précisé la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, dix éléments de soutien aux groupes terroristes à Tlemcen, Oran et Bordj Bou Arréridj, tandis qu'un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et un chargeur garni de

munitions ont été saisis à Bordj Badji Mokhtar et quatre bombes de confection artisanale détruites à Skikda, Jijel et Aïn Defla.

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et en continuité des efforts «intenses» visant à contre-carrer le phénomène du trafic de drogue dans le pays, des détachements de l'ANP ont appréhendé, en coordination avec les services de la GN, les gardes-frontières et les gardes-côtes, 18 narcotrafiquants et saisi 943,5 kilogrammes de kif traité et 28 465 comprimés psychotropes lors d'opérations distinctes menées à Aïn Defla, Oran, Tlemcen, Mostaganem, Naâma, Béchar, Batna, Tébessa, Oum El Bouaghi et El Oued.

Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamansasset, In-Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Tindouf et Djanet, 137 individus et saisi 3 camions, 7 véhicules tout-terrain, 132 groupes électrogènes, 118 marteaux piqueurs, 66 sacs de mélange de pierres et d'or brut, 17,062 kilogrammes de mercure, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 6,1 tonnes de

denrées alimentaires destinées à la contrebande. Les services de la GN ont arrêté, en outre, 20 individus et saisi 3 fusils de chasse, 10 986 cartouches, 415 160 unités d'articles pyrotechniques, 49 806 unités de différents boissons et 300 caméras de surveillance, et ce, lors d'opérations distinctes menées à Sétif, Tébessa, Annaba, In Amenas, Ouargla, Biskra, El Oued et Relizane.

De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 12 875 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk-Ahras, Bordj Badji Mokhtar et Tindouf.

Dans un autre contexte, les gardes-côtes et les services de la GN ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 536 personnes à bord d'embarcations pneumatiques et artisanales à Oran, Tlemcen, Aïn Témouchent Mostaganem, Boumerdès, Chlef et El Tarf, alors que 54 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à Tlemcen, Relizane, Béchar, Illizi et Tébessa.

M. L.

Banque nationale d'Algérie

Ouverture de neuf nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas

■ La Banque nationale d'Algérie (BNA) a annoncé, hier dans un communiqué, l'ouverture de neuf nouvelles agences digitales dans plusieurs wilayas du pays, ramenant ainsi leur nombre à dix.

Par Lylia K.

Le coup d'envoi des activités de ces nouvelles agences digitales a été donné depuis

Allemagne
Recul du PIB attendu à 5,4 % en 2020, plus fort que prévu

L'ÉCONOMIE allemande devrait se contracter de 5,4 % en 2020, un recul plus fort que les prévisions initiales, en raison d'une reprise ralentie par le maintien de nombreuses restrictions prises pour juguler la pandémie de Covid-19, selon les projections des principaux instituts économiques publiées hier. Lors de leurs prévisions de printemps, publiées en avril, les instituts (DIW, IFO, IHW, IWH et RWI) avaient dit s'attendre à une récession de 4,2 % sur l'ensemble de l'année. Ils revoient également à la baisse le rebond prévu en 2021, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) projetée à 4,7 %, contre 5,8 % initialement. Cette actualisation «pessimiste» s'explique par un rythme de reprise «un peu plus faible qu'au printemps», expliquent les instituts dans un communiqué. «Une bonne partie de la crise du printemps a déjà été compensée, mais le processus de rattrapage restant représente la partie la plus ardue du retour à la normale», observe Stefan Kooths, directeur économique de l'IfW Kiel. Après avoir été plombée par les mesures de confinement au printemps, l'économie allemande connaît une reprise économique depuis juin. Mais l'aggravation de la situation sanitaire menace de nouveau la première économie de la zone euro. Les secteurs du Tourisme, de l'événementiel ou le transport aérien «souffriront longtemps de la pandémie», ajoute M. Kooths, précisant que les instituts ne s'attendent pas à une levée des restrictions avant «la moitié de l'été prochain». L'économie allemande devrait retrouver son rythme d'avant crise «fin 2022», ajoute encore le communiqué. Le gouvernement avait quant à lui déjà établi, en septembre, ses prévisions sur une chute de 5,8 % du PIB en 2020. Selon les médias allemands, le ministère de l'Économie devait décider hier de prolonger jusqu'en juin 2021 la plupart des mesures d'aides sectorielles prises au plus fort de la crise du nouveau coronavirus, dans ce pays qui a jusqu'ici mieux résisté que ses voisins à la pandémie. R. E.

Constantine par le P-dg de la BNA, Miloud Ferahta, accompagné de hauts cadres de la Banque, a précisé la même source. Il s'agit de l'agence Ain El Bey «834» dans la wilaya de Constantine, de l'agence principale Béchar «412» dans la wilaya de Béchar, de l'agence principale Ouargla «946» dans la wilaya de Ouargla, de l'agence Ghardaïa «292» dans la wilaya de Ghardaïa, de l'agence Sidi Belabbes «774» dans la wilaya de Sidi Belabbes, de l'agence principale Sétif «704» dans la wilaya de Sétif, de l'agence Béjaïa «356» dans la wilaya de Béjaïa, de l'agence principale Tizi Ouzou «581» dans la wilaya de Tizi Ouzou, ainsi que l'agence Aéroport «612» située dans la wilaya d'Alger, a détaillé le communiqué. Ces agences digitales, en libre-service, sont dotées d'un espace réservé aux automates (distributeur automatique de billets «DAB» et guichet automatique de banque «GAB») qui permettent d'effectuer différentes opérations bancaires en toute sécurité 24h/24 et 7j/7 via la carte CIB, telles que le retrait et versement d'espèces, la consultation du solde de compte, la consultation de l'historique des dix dernières opérations, la consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), la commande de chèque, la remise de chèque à l'encaissement, le virement de compte à compte, ainsi que les opérations



sur livret épargne électronique. Ces agences offrent également à la clientèle un second espace assurant plusieurs services grâce à des tablettes tactiles, la réalisation de simulation de crédit, de financement et d'assurance, l'accès à la plateforme e-paiement, la consultation du site web de la Banque, ainsi que la communication, en live, avec

un chargé de clientèle qui répond aux questions et demandes d'orientation de la clientèle par visioconférence, a-t-on expliqué. «Consciente de l'évolution des besoins et attentes des citoyens, la BNA choisit l'innovation au cœur de sa stratégie gagnant-gagnant. Elle se lance dans l'implémentation de nouvelles agences plus

modernes, qui s'appuient sur l'utilisation des dernières technologies numériques», a souligné le communiqué, ajoutant que les informations relatives aux agences concernées par l'ouverture de ces nouveaux espaces sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la BNA.

L. K.

Pétrole

Le Brent à 42,41 dollars

Les cours du pétrole marquaient une pause hier, après une forte baisse lundi en partie rattrapée le lendemain, tandis que plusieurs études montrent une reprise de la demande toujours fragile. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 42,41 dollars à Londres, en légère baisse de 0,09 % par rapport à la clôture de mardi. A New York, le baril américain de WTI pour novembre abandonnait 0,12 % à 40,15 dollars. «Les deux princi-

paux contrats à terme du pétrole brut continuent de se remettre de la chute de lundi», a constaté Avtar Sandu, analyste. L'analyste considère que les données publiées par le Fonds monétaire international (FMI) la veille, «qui constate que la reprise de la pandémie a été meilleure que prévu», encouragent les cours du brut à se maintenir à flot. Le FMI table désormais sur une contraction du Produit intérieur brut (PIB) mondial de 4,4 % cette année contre 5,2 % estimé en juin. Mais la reprise s'essoufle

déjà, a prévenu aussi l'organisation. Et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a prévenu hier dans son rapport mensuel qu'«une seconde vague de cas de Covid-19 et de nouvelles restrictions de mouvement sont maintenant en train de ralentir la croissance de la demande en pétrole». La veille, c'est l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) elle-même qui revoyait à la baisse le niveau de demande pour 2021, reflétant des perspectives de croissance économique plus

faible, à la fois pour les pays développés de l'OCDE et les autres. «Sans une nouvelle diminution de l'offre, l'affaiblissement de la demande pourrait entraîner une augmentation des stocks qui ferait baisser les prix», selon l'analyste Neil Wilson. A l'occasion d'une conférence du secteur pétrolier mardi, le ministre émirati de l'Énergie, Souheil al-Mazrouei, a cependant écarté tout changement dans la marche de retour sur le marché progressif des barils de l'Opep.

Mohamed A.

Monnaies

La livre sous pression, l'euro reste stable face au dollar

La livre sterling restait sous pression hier avant un entretien entre Ursula von der Leyen et Boris Johnson sur le Brexit prévu plus tard dans la journée, tandis que l'euro se stabilisait face au dollar. Vers 09h00 GMT (10h00 à Alger), la monnaie britannique lâchait 0,10 % face au dollar à 1,2925 dollar. L'euro était dans le même temps quasi inchangé face au billet vert, à 1,1740 dollar. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der

Leyen, devait s'entretenir hier en deuxième partie de journée avec le Premier ministre britannique Boris Johnson, alors que les deux parties s'accusent mutuellement de bloquer les négociations commerciales post-Brexit. Cet échange est programmé à un moment critique des négociations, à la veille d'un sommet européen en partie consacré au Brexit et dont Boris Johnson avait fait une date butoir pour qu'un accord soit trouvé. Derek Halpenny, analyste de

MUFG, veut voir dans cette discussion «un signe positif à ce stade des négociations», même si elles rendent la livre, qui a dégringolé la veille face à l'euro et encore plus face au dollar, très sensible. «La perspective de taux d'intérêt négatifs n'aide pas la monnaie britannique à retrouver des couleurs», a estimé de son côté Michael Hewson, de CMC Markets. La Banque d'Angleterre (BoE) avait envoyé lundi une lettre aux établissements finan-

ciers pour connaître leur degré de préparation à la mise en place d'un taux directeur négatif, une hypothèse longuement écartée et finalement évoquée le mois dernier. Les cambistes guettent, par ailleurs, le nombre de nouveaux cas de Covid-19, dont l'évolution si elle n'est pas contrôlée a tendance à porter le dollar, considéré comme une valeur refuge, au détriment des autres monnaies dont la livre. Khadija N.

Protection sociale des gens de mer

Vers davantage de facilités et une carte Chifa valable toute l'année

■ Le ministre de la Pêche, Sid Ahmed Ferroukhi, a annoncé, avant-hier depuis Tipasa, la publication d'une circulaire interministérielle avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, prévoyant davantage de facilités au profit des gens de mer en matière de couverture sociale, notamment une carte Chifa valable toute l'année et les allocations familiales.

Par Walid B.

En visite à Tipasa pour expliquer la teneur de la circulaire interministérielle, M. Ferroukhi a précisé que cette dernière intervenait à l'issue d'une série de rencontres entre les responsables des secteurs de la Pêche et du Travail, dans le but de mettre en place de nouveaux mécanismes pour la prise en charge des gens de mer engagés à bord de navires et de bateaux de pêche commerciale et dont l'engagement à la semaine complique leur déclaration auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas). Il a rappelé s'être engagé, dès sa prise de fonctions à la tête du ministère, à œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des gens de mer, une catégorie spécifique travaillant dans des conditions particulières qui en appellent, a-t-il dit, à des lois et des mécanismes particuliers. Il a, à cet égard, fait savoir que le président de la République a donné de fermes instructions pour la prise en charge des gens de mer auxquels il accord un grand intérêt. En vertu de cette circulaire, les armateurs peuvent déclarer à l'année les gens de mer engagés à bord de leurs navires, ce qui leur permet de bénéficier d'une carte Chifa valable toute l'année. De plus, les armateurs peuvent déclarer les marins engagés à bord de leurs navires au niveau de toutes les agences Cnas à travers le territoire national, alors qu'ils



devaient auparavant le faire par intermittence au niveau du siège de l'agence Cnas où le navire a été enregistré. Selon le ministre, cette circulaire est la «première étape» pour l'adaptation du système de sécurité sociale aux spécificités des professionnels de la pêche, notamment par la déclaration des salaires et des personnels engagés par les armateurs, le paiement de leurs cotisations à titre annuel, l'activation et l'utilisation de la carte à l'échelle nationale. Elle prévoit également la facilitation des procédures permettant aux gens de mer de bénéficier des presta-

tions en nature et en espèce de la sécurité sociale et des allocations familiales. M. Ferroukhi soulignera, à ce sujet, que cette circulaire a mis fin à la problématique de la déclaration des gens de mer pour les navires activant hors de la wilaya d'affiliation et ce, en se dirigeant vers le centre de paiement le plus proche ou les guichets mobiles de la sécurité sociale au niveau de la wilaya où ils exercent pour une annotation sur la demande d'inscription à présenter, par la suite, à l'agence d'affiliation. Concernant les armateurs, les ministères de la Pêche et du Travail ont convenu, dans le cadre de la même circulaire interministérielle, de rééche-

lonner leurs dettes relatives au paiement des cotisations à la sécurité sociale, en fonction de leurs moyens financiers.

Commission nationale pour la poursuite d'une meilleure prise en charge des gens de mer

Ferroukhi a relevé, dans ce sens, l'installation prochaine d'une Commission nationale et de sous-commissions conjointes dans le cadre d'une convention de coopération conclue récemment avec le ministère du Travail,

de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour la poursuite du renforcement des mécanismes d'amélioration de la protection sociale des professionnels de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations dans ce domaine, outre l'organisation de journées d'orientation et de sensibilisation conjointes entre les secteurs à leur profit. Les sous-commissions locales, installées à Tipasa et incluant les directions de la Pêche et du Travail, l'Inspection de travail, la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (Capa), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas) et la Caisse nationale de sécurité sociale des travailleurs non-salariés (Casnos), œuvrent à «l'élargissement de la couverture sociale et son adaptation aux spécificités du reste des catégories professionnelles», a fait savoir M. Ferroukhi, insistant sur l'impératif d'engager une réflexion pour introduire un guichet spécifique au correspondant social en vue de prendre en charge toutes les préoccupations des gens de mer et d'être un trait d'union entre ces derniers et la Cnas. Lors d'une visite de travail à la wilaya, le ministre a eu un échange avec les professionnels du secteur pour écouter leurs préoccupations et prendre connaissance du travail des agences «Cnas» et «Casnos», soulignant l'impérative adaptation à la nouvelle circulaire ministérielle et facilitation des procédures au profit des marins.

W. B.

Un des points essentiels du plan d'action de l'Enseignement supérieur

La carte de la formation en fonction des besoins de l'environnement socio-économique

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Abdelbaki Benziane, a mis l'accent, avant-hier à Ouargla, sur l'importance de relier la carte de la formation universitaire aux besoins de l'environnement socio-économique et la rendre compatible avec les qualifications humaines, géographiques, naturelles et environnementales de chaque région. «Relier la carte de la formation aux besoins de l'environnement socio-économique et œuvrer pour la rendre compatible avec les compétences humaines, géographiques, naturelles et environnementales de chaque région du pays, sont deux axes principaux retenus dans le cadre du plan d'action du secteur à moyen et long terme», a affirmé le ministre lors d'une rencontre tenue à l'Université Kasdi-Merbah de Ouargla avec la communauté universitaire. «Nous comptons accompagner la communauté universitaire pour atteindre une transition perspicace et passer progressivement des modèles traditionnels de formation à de nouveaux modèles basés sur les nouvelles technologies, notamment dans les domaines relatifs à l'environnement, à l'ins-

tar de l'énergie (fossile et renouvelable) et l'agriculture saharienne», a-t-il ajouté. Il a également appelé à entamer la coopération avec le ministère de l'Agriculture pour développer l'agriculture saharienne, en attendant la création d'une structure nationale supérieure à Ouargla qui lui sera dédiée. Il a, par ailleurs, révélé que les établissements de l'enseignement supérieur vont bénéficier d'une autonomie, notamment en matière de gouvernance, de prise de décision et de développement de leurs capacités, afin de contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat et la collaboration entre l'université et son environnement socio-économique. Abdelbaki Benziane a fait savoir, en outre, que la vision adoptée par le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, dans le cadre de sa stratégie de développement et de réforme, entre dans le sillage des démarches entreprises pour construire une Algérie nouvelle à travers la série de réformes initiées par le président de la République dans différents domaines. Le secteur s'emploie à «établir un document

de référence qui englobe la nouvelle charte d'éthique exprimant, entre autres, les bonnes pratiques et le contrôle de la relation entre les membres de la famille universitaire, dans le respect de la loi et les nobles valeurs morales», a-t-il soutenu. Il a également salué, à cette occasion, les efforts du secteur concernant le développement et la généralisation de la numérisation dans le but de permettre aux établissements pédagogiques, de recherche et des services, d'améliorer efficacement leurs tâches, sur la base d'une gouvernance universitaire rationnelle axée sur la participation, la transparence et la responsabilité, tout en luttant contre la mauvaise gestion et la corruption sous toutes ses formes. Cette rencontre a été une occasion pour la communauté universitaire d'exposer une série de doléances à caractère pédagogique et socioprofessionnel, dont la promotion de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed-Boudiaf de Ouargla en Centre hospitalo-universitaire pour répondre aux exigences de la faculté de médecine qui doit être renforcée prochainement de 25 professeurs

hospitalo-universitaires, ainsi que l'équipement des laboratoires pédagogiques et de recherche. L'ouverture de nouvelles spécialités à l'Université de Ouargla, à l'instar de l'orthophonie et l'histoire, ainsi que l'amélioration des conditions de prise en charge des étudiants aux besoins spécifiques, notamment les non-voyants a été également suggérée. En réponse à une interrogation sur la capacité des universités algériennes à absorber le nombre de nouveaux étudiants, appelé à s'accroître, à considérer la moyenne d'admission au Bac fixée à 9/20, le ministre a rassuré que toutes les dispositions sont prises à l'effet de pouvoir les accueillir. Il a, par ailleurs, procédé à l'inauguration de plusieurs installations universitaires, à l'instar d'un centre régional d'analyses physico-chimiques, un incubateur et une résidence universitaire de 1 500 lits, ceci outre d'avoir posé la première pierre du projet de réalisation de 4 000 places pédagogiques au profit des facultés de Médecine, de Biologie et des Lettres et Langues.

Wahiba H.

Prix Katara du roman arabe

L'Algérienne Houda Bouhraoua primée

■ Une autre écrivaine algérienne vient d'honorer le pays avec un Prix international. Il s'agit de l'écrivaine Houda Bouhraoua qui a décroché le 6^e Prix Katara du roman arabe, dans la catégorie «Roman de jeunes», pour son roman «Nahwa Ennou» (Vers la lumière). A ce propos, l'écrivaine a écrit sur sa page Facebook : «Patrie éternelle... que tes joies soient inscrites dans la pérennité».

Par Abia Selles

L'écrivaine algérienne Houda Bouhraoua a décroché, à Doha (Qatar), le 6^e Prix Katara du roman arabe, dans la catégorie «Roman de jeunes», pour son roman «Nahwa Ennou» (Vers la lumière). Organisé à distance en raison de la pandémie de coronavirus, ce concours est organisé par la Fondation du village culturel de Katara sous l'égide de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).

Enseignante de langue anglaise, dramaturge pour enfants, Houda Bouhraoua figurait déjà, en 2019, sur la short-list du Prix Choumane de la littérature pour enfant en Jordanie. Elle compte à son actif plusieurs œuvres, dont «El-wali Salah» (Le Saint patron).

Dans la catégorie «Roman

de jeunes», les autres lauréats sont l'Égyptien Mehdi Salah El-Douidi, pour son roman «El Koubâat Ethalth» (Les trois casquettes), le Palestinien Mohamed Mahmoud El-Akchia pour son roman «2222», l'Irakien Nadhem Mezhar pour son roman «Adjnihatou Ennar» (Les ailes du feu) et la Jordanienne Nada Djamel Salah pour son roman «Kahrou Karasinatou Essand» (Le Vainqueur des pirates de l'Indus). Les lauréats recevront chacun une récompense de 10 000 USD et verront leurs œuvres éditées et distribuées.

Dans la catégorie «Roman arabe non édité», les lauréats sont le Mauritanien Cheikh Ahmed El-Bane pour son roman «Oued El-Hatab» et le Jordanien Ibrahim Nasreddine pour son roman «Debbaba tahta Chadjarat El-milad».

Dans la catégorie «Romans non édités», figurent parmi les lauréats le Tunisien Lazhar

Zenad et le Marocain Said El Alam. La récompense est de 60 000 USD, en plus de la traduction vers l'anglais des romans primés.

Dans la catégorie «Etudes» portant sur la recherche et la critique littéraire, cinq lauréats ont décroché la récompense de 15 000 USD, en plus de la publication et la distribution de leurs travaux. Il s'agit du D' Oussama Ayoub Alimi et du D' Mohamed Ismail El Lebani (Egypte), du D' Abdelmalek Achehaboune et du D' Mustapha En Nahal (Maroc) et du D' Aloui Ahmed Salah El Maljami (Yemen).

Enfin, l'écrivain Abderahim Essadiki a remporté le prix «Roman Qatari publié» parmi 15 romans en compétition dans cette 5^e catégorie, instituée depuis la 5^e édition avec une récompense de 60 000 USD, en plus de la traduction vers l'anglais du roman primé.

A. S.



Agence algérienne pour le rayonnement culturel

Le court métrage «Nos mémoires» diffusé au public

L'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) a diffusé sur sa chaîne Youtube le court métrage algérien «Nos mémoires» (Dhikrayatouna), réalisé par Walid Ben Yahia et Farid Noui.

Scénarisé par Hazar Djaafar, ce travail cinématographique traite des aléas de la vie à travers l'histoire d'un homme qui a perdu sa femme et sa petite fille dans un accident de la circulation, et subit suite à cette tragédie un choc psychologique avant de tomber carrément dans le vagabondage. Un beau jour, le bonhomme trouve, fortuitement, un sac à main d'une fille prénommée «Amira» qu'il a eu à rencontrer dans une station de bus. Saisi par la nostalgie de sa famille d'antan, il décide ainsi de rendre à Amira son dû. Elle qui, vivant solitaire en compagnie de sa grand-mère, souffre d'une mélancolie aiguë suite à la disparition de ses parents. C'est ainsi que les deux histoires se croisent au carrefour de la tristesse et du spleen mais également à la croisée des émotions humanitaires.

D'une durée de 17 minutes, le court métrage est filmé à Sétif avec des techniques artistiques simples et sophistiquées à la

fois, caractérisant les scènes tournées par Tayeb Ben Naidja dans le rôle du vagabond, Hilda Douaouda dans le rôle d'Amira et

Aïda Kachoud dans le rôle de la grand-mère. «Nos mémoires» a été primé dans plusieurs festivals de courts métrages à Sétif et

Bordj Bou-Arréridj, et fut présenté en première lors de la 9^e édition du Festival d'Oran du film arabe (2016).

L. B.

Skikda

Le théâtre romain rouvert aux visiteurs

Le théâtre romain de Skikda a été rouvert aux visiteurs au courant de cette semaine, après près de 14 années de fermeture pour l'exécution de travaux de restauration, a-t-on appris, mardi, du directeur local de la culture, Abdelaziz Boudjelaba.

Cette réouverture intervient après la visite effectuée dernièrement par une commission de l'Office national de gestion et exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC) ayant donné lieu à l'examen, conjointement avec la direction de la culture et la circonscription archéologique des biens culturels de la wilaya, des dispositifs liés à la réouverture de ce vestige fermé au public en 2006, a précisé le même responsable.

«Des barrières de protection seront posées aux endroits susceptibles de constituer un danger pour les visiteurs, du fait que les travaux de restauration ne sont pas encore achevés», selon le même cadre qui a pré-

cisé que «ce théâtre archéologique a été rouvert seulement pour les visites avec la possibilité d'autoriser l'organisation des activités et manifestations culturelles à la fin des travaux». «La réhabilitation de la scène et des gradins découverts au cours des travaux de restauration et exhumés du dessous de trois mètres de terre lors des fouilles engagées par la suite par des experts du Centre national de recherche en archéologie en 2010 a été une des causes du retard des travaux», a affirmé M. Boudjelaba.

Il a également souligné que cette découverte a donné une idée plus claire sur la taille du théâtre romain de Skikda qui fut «un des plus grands théâtres romains en Afrique du Nord».

Le directeur local de la culture a, par ailleurs, rappelé qu'en 2016 une nouvelle opération d'urgence a été inscrite sur le site du théâtre romain, suite à la découverte

d'une canalisation d'eau de l'époque coloniale, à l'origine de fuites d'eau de détérioration du site. Cette canalisation a été déplacée à l'extérieur du théâtre, a relevé le même source, ajoutant que les gradins du théâtre ont été consolidés parallèlement à la réalisation d'un réseau de drainage des eaux de pluie.

Situé au centre-ville de Skikda, ce théâtre romain égalait dans sa taille et sa belle architecture inspirée des traditions helléniques les théâtres de Timgad (Batna), Djemila (Sétif), M'daourouch (Souk Ahras) et de Tipaza, a considéré le directeur de la culture.

Occupant une surface de 4 900 mètres carrés, le théâtre romain de Skikda, pouvant accueillir 6 000 spectateurs, a été bâti avec de grosses pierres sur le flanc d'une montagne sous l'empereur Hadrien.

Une partie du théâtre romain a été détruite sous l'occupation française pour construire un lycée.

F. H.

Décès

L'artiste peintre Mounia Halimi Fernani n'est plus

L'artiste peintre et céramiste Mounia Halimi Fernani est décédée mardi à Alger, à l'âge de 57 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de ses proches.

Architecte de formation, puis enseignante après un long parcours professionnel dans le domaine de l'urbanisme, la défunte n'a pu se soustraire à la

magie d'exprimer ses émotions à travers les formes et les couleurs, ce qui l'amènera à se consacrer pleinement à sa passion pour les arts plastiques.

A ses débuts, Mounia Halimi Fernani voulait faire de la céramique, mais elle a dû mettre de côté son ambition faute de moyens, se tournant vers la peinture sur verre et sur toile, ainsi

que l'art de la mosaïque.

Issue d'une famille où l'art de manier la matière occupe une place prépondérante, la regrettable artiste compte plusieurs créations de toutes sortes, entre tableaux de différents formats peints à l'eau, à l'huile, à l'encre de Chine, d'autres en céramique ou encore des œuvres d'art faites à partir d'objets de récupération,

qu'elle a exposées dans différentes galeries.

Après 30 années d'un parcours artistique entièrement consacré au service du patrimoine et de la culture algérienne, Mounia Halimi Fernani tire sa révérence, laissant derrière elle un legs qui continuera de rayonner.

M. K.

Agend'Art

Galerie Baya, Palais de la Culture Moufidi-Zakaria (Kouba, Alger)

Jusqu'au 16 octobre 2020 : Exposition collective «Souffle d'Art».

Musée d'art et d'histoire de Tiemcen

Jusqu'au 30 octobre : Exposition de la plasticienne Ismahane Mezouar intitulée «Repères en fragments».



Proche-Orient

Le Liban et Israël entament des négociations inédites sur leur frontière maritime

■ *Le Liban et Israël, deux voisins officiellement toujours en guerre, entament, hier, des négociations inédites sous l'égide de Washington pour délimiter leur frontière maritime, dans l'optique de lever les obstacles à la prospection d'hydrocarbures.*

Par Mourad M.

Après des années de diplomatie américaine, le Liban et Israël ont annoncé début octobre ces pourparlers qui se tiendront au sein de locaux de l'ONU à Naqoura, localité frontalière dans le Sud-Liban, une initiative «historique» selon Washington.

Quelques semaines seulement après des accords de normalisation avec Israël signés par les Emirats arabes unis et Bahreïn à la Maison-Blanche, mais aussi à l'approche de l'élection présidentielle américaine, des observateurs s'interrogent sur la symbolique de ces développements pour le Président Donald Trump.

Au-delà de ce contentieux bilatéral, ces pourparlers inter-

viennent dans un contexte régional de fortes tensions en Méditerranée orientale autour des hydrocarbures et de la délimitation des frontières maritimes, impliquant aussi entre autres la Turquie, la Grèce et Chypre. Les négociations à Naqoura devaient débuter vers 10h30 (07h30 GMT) sur une base frontalière de la Finul, force onusienne déployée pour surveiller la zone tampon entre les deux pays.

L'armée libanaise et les soldats de la Finul ont bloqué les routes menant à la base, tandis que des hélicoptères de la force onusienne survolaient le secteur, a constaté un photographe de l'AFF.

Les délégations libanaise et israélienne étaient dans une même pièce. La médiation sera assurée par le secrétaire d'État

adjoint américain pour le Moyen-Orient David Schenker. Le diplomate John Desrocher prendra ensuite la relève.

Si Israël a évoqué des «négociations directes», des responsables libanais assurent eux que les deux délégations ne se parleront pas.

Deux militaires et deux civils – un responsable de l'Autorité du pétrole et un spécialiste du droit de la mer – représentent le Liban. La délégation israélienne est composée de six membres, dont le directeur général du ministère de l'Energie, un conseiller diplomatique du Premier ministre Benjamin Netanyahu et le chef de la direction des Affaires stratégiques de l'armée. Le Liban insiste sur le caractère «technique» – et non politique – des pourparlers.

Mais les deux partis chiites Hezbollah et Amal ont fustigé la présence de personnalités civiles dans la délégation libanaise, estimant que seuls des militaires auraient dû s'y trouver et dévoilant ainsi des divisions au sein de la classe politique. «Cela nuit à la position du Liban et à ses intérêts (...) et représente une capitulation face à la logique israélienne qui veut une forme quelconque de normalisation», ont-ils dénoncé dans un communiqué.

«Négociations sans légitimité», titre de son côté le quotidien



«Al-Akhbar», proche du Hezbollah. Mais les pourparlers sont cruciaux pour un Liban en faillite qui s'est lancé dans la prospection d'hydrocarbures offshore. En 2018, le pays a signé son premier contrat d'exploration pour deux blocs avec un consortium international. Problème : une partie d'un des blocs, le numéro 9, déborde sur une zone de 860 km² que les deux voisins se disputent. Une source au ministère israélien de l'Energie assure que la délimitation maritime peut être résolue «en quelques mois» si le processus se déroule sans encombre côté libanais, avertit-elle.

«Nous ne nous faisons aucune illusion. Notre objectif n'est

pas de créer une quelconque normalisation ou processus de paix», ajoute cette source.

La dernière grande confrontation entre le Hezbollah et Israël remonte à l'été 2006. Une guerre dévastatrice d'un peu plus d'un mois avait alors fait plus de 1 200 morts côté libanais, en majorité des civils, et 160 côté israélien, essentiellement des militaires.

Depuis, des réunions tripartites routinières sont organisées par la Finul avec de hauts responsables des deux armées.

D'après l'ONU, des pourparlers sur leur frontière terrestre seront menés séparément dans le cadre de rencontres tripartites supervisées par la Finul.

M. M.



Commentaire

Rassemblement Par Fouzia Mahmoudi

Au Rassemblement National, malgré des sondages qui donnent encore et toujours Marine Le Pen au second tour de la présidentielle de 2022 face à Emmanuel Macron, le moral n'est pas au point. Car le but du parti n'est pas d'arriver une troisième fois au second tour mais de remporter, enfin, la présidentielle. Le député européen et membre de la direction du RN Nicolas Bay a estimé, pour sa part, il y a quelques jours, que la présidente du parti n'avait «pas vocation à gagner seule» à la présidentielle et qu'elle «partageait» cet avis. «C'est un avis largement partagé, y compris par Marine Le Pen elle-même. (...) Elle est seule candidate (du RN) mais elle n'a pas vocation à gagner seule», a déclaré Nicolas Bay dans une vidéo publiée sur le site du quotidien «L'Opinion». La dirigeante d'extrême droite «a vocation évidemment à s'adresser à tous les Français, c'est évidemment notre objectif de rassembler le plus largement possible autour d'un projet de redressement national», a ajouté le vice-président au Parlement européen du groupe Identité et Démocratie, où siège le RN. Nicolas Bay, récemment écarté de la commission nationale d'investiture du RN et proche des idées de l'ancienne députée FN Marion Maréchal, estime cependant que le rassemblement va au-delà de «l'union des droites» et d'un rapprochement entre une partie de la droite classique et l'extrême droite. «C'est plus que ça encore. (...) Nous tendons la main d'une manière générale à tous les Français, pas seulement à ceux qui votaient pour les Républicains», a développé l'élu. «Le rassemblement a toujours été notre objectif. Après il faut être en capacité de le faire, mais on l'est sans doute beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a encore quelques années», a-t-il assuré. A propos des candidatures à la présidentielle du député souverainiste Nicolas Dupont-Aignan, qui avait rallié Marine Le Pen au second tour de 2017 et juge que le RN «ne gagnera jamais seul», et de l'ancien député conservateur Jean-Frédéric Poisson, Bay en a appelé «à la responsabilité de chacun» et dit que le RN avait «vocation à travailler avec eux» et avec «tous ceux qui (ont) des sensibilités, des parcours spécifiques, qu'il faut pleinement respecter». Pour Marion Maréchal, Marine Le Pen «ne peut pas gagner seule» et doit faire «un effort d'ouverture» vers les déçus de LR. Le maire de Béziers, Robert Ménard, élu avec le soutien du RN, considère lui que le cheff du RN n'est «pas en position de gagner» parce qu'elle tient des «analyses très gauchistes» sur le plan économique et social. Reste que la stratégie de Marine Le Pen a réussi à faire de son parti le premier parti d'opposition qui a, sous sa présidence, gagné en influence et en respectabilité auprès des électeurs, même si les médias et la scène politique continuent à le présenter comme un parti incapable de diriger le pays et surtout qui mènerait la France droit dans le mur. Mais de plus en plus de Français, au vu de la situation de la France aujourd'hui, estiment que le RN ne pourrait faire pire que les autres partis qui ont dirigé le pays ces quarante dernières années et sont tentés de lui donner une chance d'appliquer son programme.

F. M.

Afghanistan

A Achin, le retour de la peur après le retrait des troupes américaines

Longtemps protégés par une base américaine voisine de leurs villages, les habitants du district d'Achin, dans l'est de l'Afghanistan, redoutent la menace des talibans et du groupe État islamique depuis le retrait des troupes étrangères.

«Quand les Américains étaient là, il y avait des drones qui volaient 24 heures par jour», se souvient Kameen Khan, qui vit près d'une ancienne base américaine. «Il n'y avait pas de talibans ou d'État islamique».

Mais «dans les mois qui ont suivi leur départ», les deux groupes insurgés «ont redémarré leurs activités», explique-t-il à l'AFP. Des dizaines de membres des forces spéciales américaines étaient déployées à Achin et à Haska Mina, un autre district de la province du Nangarhar, pour combattre l'EI, qui s'était établi dans la zone en 2015.

Pendant des années, les jihadistes de l'État islamique ont terrorisé la province, allant jusqu'à décapiter des habitants, ou à les forcer à s'asseoir sur des bombes avant de les faire exploser. Ils ont aussi détruit des cliniques et forcé des écoles à fermer.

L'arrivée des Américains a donc été pour beaucoup un vrai soulagement, avec une baisse significative des attaques alors que drones et avions pilonnaient les extrémistes.

Le Pentagone a alloué d'importantes ressources pour libérer la zone. Washington a notamment largué en 2017 la plus puissante de ses bombes non nucléaires, «la mère de toutes les bombes» (MOAB), sur un réseau de souterrains et de grottes de l'EI.

«La sécurité s'est améliorée. Les gens étaient contents», affirme Rizwanullah Basharmal, le gouverneur d'Haska Mina.

Selon Haji Gul Shinwari, un habitant d'Achin, la présence américaine avait permis aux agriculteurs de retourner cultiver leurs champs.

«Mais depuis leur départ, nous ne pouvons plus sortir la nuit, car nous avons peur que les talibans ou l'EI ne reviennent», déplore-t-il.

La présence des troupes américaines avait aussi stimulé le commerce, et apporté la stabilité nécessaire au développement d'industries telles que celle du talc.

Aujourd'hui, plusieurs mines des environs ont fermé, selon Hayatullah, dont les proches participaient à l'extraction de ce minéral utilisé dans des produits allant de la poudre pour bébé à la peinture.

«Pendant des années, des commerçants sont venus ici investir dans les mines, mais quand les forces américaines sont parties, ils sont partis aussi», regrette Hayatullah qui, comme de nombreux Afghans, n'utilise qu'un seul nom.

Le retrait des troupes américaines est une promesse phare du Président Donald Trump, dont l'administration a signé en février un accord avec les talibans à cet effet, contre de vagues promesses des insurgés.

Le texte entérine le départ des troupes étrangères du pays d'ici à la mi-2021. En échange, les talibans doivent notamment empêcher les groupes jihadistes transnationaux tels qu'Al-Qaïda et l'EI d'opérer en Afghanistan.

La semaine dernière, M. Trump a même tweeté que toutes les forces américaines en Afghanistan «devraient être rapatriées d'ici Noël».



Eliminatoires de la CAN U-20

Les Algériens en stage depuis hier

LA SÉLECTION algérienne des moins de 20 ans (U-20) effectuée depuis hier un nouveau stage au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), dans le cadre de sa préparation aux qualifications de la CAN-2021, a rapporté la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site. En prévision de ce second stage qui s'étalera jusqu'au 26 octobre, le staff technique, conduit par le sélectionneur Saber Bensmaïn, a convoqué 30 joueurs, dont huit du CR Belouizdad et six du Paradou AC, soit les deux clubs les plus représentés. Un premier regroupement des U-20 s'était déroulé du 25 septembre au 10 octobre à Sidi-Moussa, après six mois d'inactivité causés par la pandémie de coronavirus (Covid-19). Ces stages entrent dans le cadre de la préparation du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) en Tunisie, qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations-2021 (CAN-2021) de la catégorie en Mauritanie, du 16 février au 4 mars prochains.

Liste des joueurs :

Gardiens de but : Maâchou Redouane (CR Belouizdad), Boudiaf Idris (ES Sétif), Ramdane Abdelatif (JS Kabylie), Yacoubi Mohamed Elamine (MC Alger)

Joueurs de champ : Bekkouche Chamseddine, Belkhir Mohamed Islam, Azzi Mohamed, Belhaidja Mounir, Benzid Nacer Merouane, Kerrache Mohyiddine, Bouras Akram (CRB), Hamidi Mohamed Réda, Bara Khalil, Titraoui Yacine, Dadda Miloud Abdessalem, Mancor Abdeldjalil, Boukerma Mohamed (Paradou AC), Tamimi Abdelkader, Khaldi Zakaria, Belloumi Mohamed Bachir (MC Oran), Nechat Djabri Farès, Arfi Hodeifa (JSK), Berkat Oussama (CA Batna), Rahmani Aymene, Neche Housseem (MCA), Bouchanene Aimene (USM Alger), Bekrar Mounsef (ESS), Saber Abderraouf (HB Chelghoum Laid), Djelloul Abbou M'hamed (RC Relizane), Bendouma Abdellah (USM Bel-Abbès).

JM ORAN-2022

Le COA et le COJM souhaitent assurer la présence des meilleurs lors de la 19^e édition

LE COMITÉ olympique et sportif algérien (COA) et le Comité d'organisation des Jeux méditerranéens (COJM) Oran-2022 s'attellent à arrêter une stratégie commune à même de permettre la présence des meilleurs athlètes lors de ce rendez-vous, a appris l'APS mardi auprès du COJM. A cet effet, une réunion est programmée cette semaine à Alger entre le nouveau président du COA, Abderrahmane Hamad et le directeur général du COJM, Salim Iles, informe-t-on de même source. Les organisateurs de la 19^e édition des JM tablent énormément sur l'apport du COA afin de convaincre les comités olympiques des pays participants aux JM d'Oran, au nombre de 25, de se présenter en Algérie avec leurs meilleurs sportifs, souligne-t-on. Il s'agit là de l'un des objectifs que vise le COJM à travers l'organisation des JM, afin de redonner à cet événement sportif régional sa véritable valeur qu'il a commencé, du reste, à perdre depuis plusieurs éditions, insiste-t-on encore. Le report de l'édition d'Oran à l'an 2022, alors qu'elle était prévue pour l'été 2021, est déjà perçu comme un atout favorable pour les organisateurs, car l'événement ne va désormais pas chevaucher avec les Jeux olympiques qui ont été ajournés à leur tour à l'été 2021 à cause de la pandémie de Covid-19.

Cependant, d'autres manifestations sportives internationales sont programmées pour l'été 2022, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la qualité des athlètes devant participer aux JM, d'où le recours par le COJM aux services du COA pour l'assister à assurer la présence des meilleurs athlètes étrangers lors des JM d'Oran prévus du 25 juin au 5 juillet 2022. Dans cette optique aussi, les organisateurs de la 19^e édition des JM entendent relancer leur campagne de promotion de l'événement, aussi bien sur le plan national qu'international, après que cette opération ait été sérieusement impactée par la pandémie de Covid-19, a-t-on fait savoir. L'événement méditerranéen, que l'Algérie abrite pour la deuxième fois de son histoire après avoir accueilli à Alger l'édition de 1975, est au centre des intérêts des plus hautes autorités du pays. Le dossier a d'ailleurs été au menu d'une réunion présidée dernièrement par le président de la République, Abdelmajid Tebboune, qui a donné des instructions fermes aux parties concernées pour accélérer les préparatifs des JM et lever toutes les contraintes pouvant entacher la bonne organisation de ce rendez-vous. La réunion a permis d'*«injecter un nouveau souffle»* à la préparation des JM-2022, se félicite-t-on du côté du COJM.

OGC Nice

Atal de retour à l'entraînement individuel

LE DÉFENSEUR international algérien de l'OGC Nice (Ligue 1/France), Youcef Atal, blessé à la cuisse fin septembre, a fait son retour aux entraînements individuels, a annoncé, mardi, le club azuréen. L'ancien joueur du Paradou «s'est entraîné en solo en attendant son retour avec le

groupe dans les prochains jours avant d'espérer reprendre la compétition», précise le club français. Sur leur site, les «Aiglons» ont publié une photo d'Atal en train de «retoucher le ballon, aux côtés de Christopher Juras (préparateur physique)».

Match amical/Algérie 2- Mexique 2 Les Verts gardent leur invincibilité

■ L'équipe nationale de football a, encore une fois, gardé son invincibilité en réussissant le nul (2/2) lors du match amical qui l'a opposé au Mexique, avant-hier soir au stade Cars-Jeans Stadion, à La Haye (Pays-Bas).

Par Mahfoud M.

Il s'agit du 20^e match sans aucune défaite pour les Verts qui réussissent ces «stats» exceptionnelles depuis l'arrivée de Djamel Belmadi à la tête de la sélection nationale. Les coéquipiers du capitaine Ryad Mahrez, qui, à l'occasion, a inscrit son 16^e but avec l'EN, se sont donnés à cœur joie et ont montré de très belles choses face aux Aztèques, malgré le fait qu'il s'agissait d'un adversaire assez solide. Certes, quelques erreurs d'appréciation ont été faites et ont profité aux Mexicains d'abord avec le premier but inscrit par Jesus Corona (43'). Mais les Verts se sont vite repris et cela leur a permis d'abord d'égaliser par Bennacer d'un tir foudroyant à la limite de la surface de réparation, deux minutes après le but mexicain, avant d'ajouter un deuxième but par Mahrez à la 67'. Les poulains de Tata Martino ont en fin de compte pu égaliser dans les dernières minutes (87') par l'intermédiaire de Diego Lainez, entré en cours de jeu. En tout cas, ce match amical, tout comme celui face au Nigeria, a permis au coach Belmadi de faire une revue d'effectif avant le retour à la compétition officielle et le match face au Zimbabwe comptant



Belle prestation des Verts face au Mexique

pour les éliminatoires de la CAN 2022 au Cameroun. Le driver des Verts, Belmadi, a souligné qu'il était très satisfait du résultat face au Mexique. «On a eu quelques difficultés à cause de l'expulsion et le fait d'avoir été réduit à dix pour plus de 40 minutes. Mais malgré cela, on a mené jusqu'aux dernières minutes. On a joué face à une

équipe de niveau mondial, qui a de très bonnes individualités. Je suis certain que si on n'avait pas terminé le match à dix on aurait pu voir un autre résultat», a-t-il ajouté. Parlant de ce stage, il dira qu'il s'est déroulé dans de bonnes conditions, même s'il aurait aimé battre aussi le Mexique après le premier succès face au Nigeria. **M. M.**

Brentford

Benrahma n'ira pas à West Ham

Linternational algérien Saïd Benrahma, actuellement en stage avec la sélection nationale en Autriche, ne devrait pas finalement rejoindre le club de West Ham, formation londonienne de Premier League de football, comme cela avait été annoncé par des médias, a rapporté «The Mirror». Selon la même source, et alors que tout semblait ficelé entre les Hammers et Brentford (club de Benrahma), l'accord entre les deux parties serait tombé à l'eau, expliquant que la direction de West Ham a décidé finalement de concentrer tous ses efforts sur Josh King, le Norvégien de Bournemouth, convoité aussi par Crystal Palace. Pourtant, les Hammers auraient formulé une offre intéressante pour l'international algé-

rien de 25 ans dont le nom circulait également du côté de Chelsea, Arsenal et Leeds United lors du dernier mercato, même si son contrat avec Brentford court jusqu'en juin 2022. Le média britannique Sky Sport avait indiqué dimanche que West Ham comptait bien s'offrir les services du natif d'Aïn Témouchent, ajoutant que des discussions seraient en cours entre les deux clubs et un

accord était même annoncé pour un montant proche de 32 millions d'euros. Pour sa part, «The Athletic» avait même avancé que Benrahma est attendu mercredi à Londres pour la traditionnelle visite médicale avant de s'engager officiellement avec West Ham pour un contrat de cinq ans qui devait être signé avant la fin du mercato (interne) en Angleterre, le 16 octobre.

Judo Handisport (Paralympiques-2021)

Les athlètes algériens, en quête d'une qualification pour Tokyo, en stage à Alger

UNE SÉLECTION de sept athlètes de la sélection algérienne de judo handisport, susceptibles de se qualifier aux Jeux paralympiques de Tokyo (24 août-9 septembre 2021), a entamé lundi un regroupement au Centre national de regroupement et préparation des talents et des élites sportifs à Souidania, a-t-on appris, mardi, auprès de la Direction des équipes nationales (DEN). «Ce stage d'une semaine (12-19 octobre) a été rendu possible après les différents tests

médicaux effectués par les athlètes et staffs techniques, mais surtout celui du dépistage du coronavirus (Covid-19) de type PCR. C'est un premier stage post-confinement et une prise de contact entre les athlètes et leurs entraîneurs nationaux, après l'arrêt très lourd de presque six mois, en raison de la pandémie de coronavirus», a indiqué le DEN, Mohamed Miloudi, assurant que le stage se déroulera avec l'application stricte du protocole sanitaire d'usage.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tribunal de Chéraga

Nachinache, alias «M^{me} Maya», condamnée à 12 ans de prison

NACHINACHE Zoulikha-Chafika, plus connue sous le nom de «M^{me} Maya», jugée par le tribunal de Chéraga pour des affaires de corruption, a été condamnée hier à 12 ans de prison ferme, peine assortie d'une amende de 6 millions de DA et de la saisie de ses biens.

Ses deux filles, Imène et Farah, ont été condamnées chacune à 5 ans de prison ferme avec une amende de 3 millions de DA et la saisie des biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed El Ghazi, a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA, et son fils Chafie à 2 ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA. Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaalane, et l'ancien directeur général de la Sûreté nationale,

Abdelghani Hamel ont été condamnés, tous les deux, à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun.

Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respectivement à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA, la saisie des biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. M^{me} Maya et ses deux filles doivent, selon le verdict, verser 600 millions de DA de dédommagement au Trésor public. La défense a décidé de faire appel du jugement. R. N.

Le MAE français sera reçu par le président Tebboune

Jean-Yves Le Drian en visite de deux jours en Algérie

LE MINISTRE de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française Jean-Yves Le Drian effectuera une visite de travail de deux jours en Algérie, aujourd'hui et demain, à

l'invitation de son homologue, Sabri Boukadoum, a indiqué hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

"A cette occasion, et outre les entretiens qu'aura le chef de la diplomatie française avec son homologue algérien, il sera reçu en audience par le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, ainsi que par le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad", précise le communiqué du MAE.

Selon la même source, "ce déplacement, qui s'inscrit dans le cadre des consultations régulières inscrites à l'agenda

politique et économique convenu entre l'Algérie et la France pour l'année 2020, permettra de faire le point sur les avancées enregistrées, de part et d'autre, dans la coopération bilatérale marquée ces derniers mois par la concrétisation d'échéances importantes telles que la 6^{ème} session du Comité mixte économique algéro-français, tenue à Alger le 12 mars 2020".

Cette visite donnera également lieu à "un échange de vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun, notamment la situation au Sahara occidental, le dossier malien et la situation dans la région du Sahel ainsi que la crise en Libye dont le règlement sera au centre des discussions entre les deux parties", selon le communiqué du MAE.

R. N.

Cinéma

Décès de l'acteur égyptien Mahmoud Yassine à 79 ans

L'ACTEUR Mahmoud Yassine, un des derniers monstres sacrés de l'âge d'or du cinéma égyptien, est mort à 79 ans, a annoncé, hier, son fils sur Facebook.

"Mon père, l'artiste Mahmoud Yassine, est décédé", a écrit l'artiste et auteur Amr Mahmoud Yassine sur sa page.

Né en 1942 dans le gouvernorat côtier de Port-Saïd, dans le nord de l'Egypte, Mahmoud Yassine était diplômé en droit.

Il a commencé sa carrière artistique à la fin des années 1960 par le théâtre, avant de participer à plus de 150 films. Il a aussi joué dans une soixantaine de séries télévisées et une vingtaine de pièces de théâtre.

Mahmoud Yassine était une célébrité dans le monde arabe, où la culture cinématographique égyptienne a longtemps été dominante.

Père de deux enfants, il était marié à l'actrice Shahira depuis

Résultats du Bac



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Des expo-ventes de produits agricoles pour célébrer la Journée mondiale de l'alimentation

La manifestation, inscrite dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, est initiée par l'Assemblée populaire communale avec des agriculteurs.

Par Hamid Messir

L'école primaire d'Ait Djemaâ, dans la commune d'Ait Bouadou (50 km au sud de Tizi Ouzou), abrite aujourd'hui une exposition-vente de produits agricoles et du terroir, avec la participation d'une vingtaine d'exposants. La manifestation, inscrite dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, est initiée par l'Assemblée populaire communale avec des agriculteurs. De

son côté, la direction de wilaya des services agricoles (DSA), la Chambre d'agriculture de wilaya (CAW) et l'ITMAS de Boukhalifa, en collaboration avec des associations, célèbrent les Journées mondiales de l'alimentation et de la femme rurale par l'organisation, au niveau de la salle des fêtes, ex-cinéma des Ouadhias (35 km au sud de Tizi Ouzou), d'une exposition-vente avec la participation d'une trentaine d'agriculteurs.

H. M.



À partir du 6 novembre

Les prières du Vendredi et du Fadjr autorisées

LE GOUVERNEMENT a décidé, hier, de lever la suspension de la prière du vendredi, à partir du 6 novembre, lors d'une réunion présidée par visioconférence par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, indique un communiqué

des services du Premier ministre.

"En ce qui concerne la prière du Vendredi, Monsieur le Président de la République, après consultation du Haut conseil islamique et du Comité scientifique auprès du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, a décidé la levée de la suspension de la prière du Vendredi à partir du Vendredi 20 Rabie El Aouel 1442 correspondant au 06

Novembre 2020 dans les mosquées ayant une capacité supérieure à 1.000 fidèles à travers l'ensemble du territoire national et ce, dans un premier temps", précise le communiqué.

"Pour ce qui est de la prière du Fadjr, celle-ci sera autorisée, à partir de cette même date et à travers l'ensemble du territoire national, y compris dans les wilayas concernées par le confi-

nement partiel à domicile", ajoute la même source.

Dans le même contexte, "le Président de la République, après consultation du Haut Conseil Islamique a décidé, dans un premier temps, l'ouverture de

la salle de prière de Djamaâ El Djazair à l'occasion de la célébration du Mawlid ennabaoui echarif qui sera organisée le mercredi 11 Rabie El Aouel

1442 correspondant au 28 octobre 2020", indique également le communiqué.

"Cette ouverture de la salle de prière coïncide avec la célébration du 1er Novembre 1954, date du déclenchement de la révolution, marquant ainsi les liens les plus forts du peuple algérien avec ce moment historique qui l'a libéré du colonialisme", souligne la même source.

R. N.

